



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 août 2001
Français
Original: espagnol

Deuxième session ordinaire de 2001
New York, 10-14 septembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Cadres de coopération et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec le Chili (2001-2003)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-4	2
I. Développement du pays envisagé sous l'angle du développement humain durable .	5-12	2
II. Résultats de la coopération antérieure et expérience acquise	13-19	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	20-46	4
A. Démocratie et compétitivité	27-30	5
B. Cohésion sociale et équité	31-40	5
C. Questions intersectorielles	41-46	6
IV. Modalités de gestion	47-52	7
Annexe		
Objectifs de mobilisation de ressources pour le Chili (2001-2003)		8



Introduction

1. Au cours des dernières années, le Chili a eu un taux de croissance économique et de développement social élevé, dont témoignent l'augmentation des salaires réels ainsi que le volume, la diversité et la destination des exportations, et il a ramené ses taux d'inflation et de chômage à des niveaux sans précédent. Ces 10 dernières années, il a plus que doublé le montant de son revenu par habitant, qui a cependant marqué le pas lors de la crise financière internationale de 1999, ainsi d'ailleurs que le taux de chômage, qui s'est très fortement ressenti de cette dernière puisqu'il a atteint 11,5 % au troisième trimestre de 1999 mais a été ramené à 8,9 % à la fin du mois de décembre de cette même année. Le Chili est également parvenu, même pendant la crise, à contrôler l'inflation (2,3 %).

2. Ces 10 dernières années, la pauvreté a reculé dans le pays et l'indicateur de développement humain (IDH) est passé de 0,803 en 1990 à 0,893 en 1998. Les dépenses sociales ont presque doublé, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement. La décentralisation a été mise en chantier, au niveau des communes aussi bien que des régions, et le Gouvernement a accordé la priorité à la population dans ses politiques.

3. Une attention particulière a été accordée à certains groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les handicapés, les jeunes et les femmes chefs de foyer, qui ont bénéficié d'un appui.

4. Le Gouvernement a en outre lancé de nouvelles initiatives tendant à améliorer la sécurité dans certains domaines (dont certaines ont donné lieu à l'adoption de lois actuellement en vigueur), notamment des initiatives tendant à perfectionner les normes de négociation collective et à en élargir la portée, à réformer le système de formation professionnelle, à améliorer la protection des travailleurs licenciés et des consommateurs et à perfectionner le système d'allocation-logement et de garantie de la qualité des logements.

I. Développement du pays envisagé sous l'angle du développement humain durable

5. On évalue mieux l'importance des progrès accomplis si l'on procède par comparaison : classé trente-

huitième sur 174 pays, le Chili fait désormais partie du groupe de ceux qui ont un IDH élevé.

6. En ce qui concerne les disparités entre les sexes, les Chiliennes jouissent d'une situation égale à celle des hommes en matière d'éducation et de santé (voire plus enviable dans certains cas). En ce qui concerne les revenus, en revanche, leur situation est nettement moins bonne.

7. Il est clair que les inégalités entre les sexes ne pourront être éliminées que lorsque les femmes pourront jouer un rôle plus actif dans la société, ce qui suppose qu'elles soient représentées à égalité avec les hommes dans les instances économiques, sociales et politiques. L'augmentation de ce rôle n'est pas encore d'actualité, même si, entre 1996 et 2000, l'indicateur de démarginalisation féminine est passé de 0,380 à 0,440.

8. Si l'on analyse la situation du pays en termes plus généraux, on s'aperçoit clairement que les acquis dans le domaine du développement humain sont inégalement répartis entre les régions et que la zone centrale et méridionale du pays est celle où les indicateurs sont les plus bas et inférieurs à la moyenne nationale.

9. Ces inégalités régionales ont été réduites de près de 30 % dans l'ensemble au cours des 10 dernières années mais toutes ne l'ont pas été dans les mêmes proportions. Au cours des 30 dernières années, la répartition des revenus, en particulier, n'a pas été équitable. Il reste donc encore beaucoup à faire, ce dont témoigne d'ailleurs le fait que 21 % des Chiliens vivent en situation de pauvreté.

10. Dans le rapport national sur le développement humain de 1998, qui était axé sur l'analyse des conditions de vie, il était fait état d'un écart entre la modernisation du pays et l'état moral de la population. Le rapport indiquait en particulier, à titre d'exemple, que si les possibilités offertes aux mères s'étaient multipliées, la vie quotidienne et les liens sociaux étaient désormais soumis à de fortes pressions.

11. Selon le rapport national sur le développement humain publié en mars 2000, il est possible de combler cet écart en permettant à la population de mieux déterminer son avenir, ce qui exige d'améliorer la qualité des liens sociaux en créant et en généralisant des relations de confiance et de réciprocité et en favorisant l'action collective, élément de base du capital social.

12. Outre qu'elle constitue une fin en soi, l'amélioration de la qualité des liens sociaux donnerait plus de force à l'action des pouvoirs publics car elle favoriserait le civisme et consoliderait la démocratie. Relever un tel défi pour consolider et approfondir les progrès accomplis en matière de développement durable sera là une des tâches principales du pays.

II. Résultats de la coopération antérieure et expérience acquise

13. En 1997, le Gouvernement et le PNUD ont formulé le premier cadre de coopération (1997-1999), qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2000 afin que son exécution puisse être menée à terme et que l'on ait le temps de préparer le cadre de coopération suivant (qui a donc débuté en 2001). Le Gouvernement a participé aux coûts de ce premier cadre de coopération, ce qui montre bien l'importance de l'action menée par le PNUD au Chili.

14. Les domaines d'activité prioritaires du premier cadre de coopération ont été le renforcement des programmes sociaux, la consolidation de la démocratie et la préservation de l'environnement. Selon une évaluation menée conjointement par le PNUD et le Gouvernement, les résultats obtenus dans chacun de ces trois domaines ont été positifs et la mobilisation des ressources s'est faite conformément au cadre de coopération. En revanche, les projets ont été insuffisamment coordonnés et n'ont pas été organisés comme un tout, ce qui fait qu'ils n'ont eu qu'une utilité limitée. Il est donc recommandé que dans le cadre de coopération 2001-2003, d'une part, on normalise et on améliore la forme et le contenu des réunions de suivi telles que les réunions tripartites et les réunions d'évaluation des projets et, d'autre part, on adopte des modalités d'action plus larges, qui permettent de renforcer les synergies, d'accroître les échanges de données d'expérience et de rendre les projets complémentaires, ce qui suppose que les responsables de projet et les autorités gouvernementales pertinentes participent aux réunions susmentionnées.

15. En ce qui concerne les programmes sociaux, le PNUD a aidé le Gouvernement à appliquer sa politique de développement social. Le volet social de son programme de coopération a donné lieu à des initiatives très importantes de lutte contre la pauvreté, qui appuyaient les mesures prises par le Gouvernement, ainsi

qu'à une collaboration avec la Fondation nationale chilienne pour l'élimination de la pauvreté, dans laquelle sont représentés les principaux responsables nationaux en la matière et dont l'action n'aurait pas été viable sans l'aide du PNUD. Il a aussi donné lieu à des activités d'aide à des groupes prioritaires (personnes âgées, handicapés, adolescentes enceintes) et de prévention de certains fléaux sociaux (toxicomanie, propagation du VIH/sida). Le PNUD a conclu un accord important avec le Ministère de la santé concernant l'équipement des hôpitaux nationaux et la prestation de services d'évaluation technique.

16. Par ailleurs, au cours de la période couverte par le cadre de coopération, deux rapports sur le développement humain (ceux pour 1998 et 2000) ont été établis. Grâce à leur approche et à leur contenu, ils ont été d'une très grande utilité pour définir les orientations de nombreuses politiques gouvernementales et évaluer de nombreux programmes publics ainsi que pour intégrer de nouvelles questions et de nouvelles perspectives dans le débat national. Ils ont tous deux servi à établir des stratégies de lutte contre les inégalités, d'amélioration des conditions de vie et de renforcement du capital social et ont valu au PNUD de recevoir, de la part de ministères, de services administratifs régionaux et locaux, de parlementaires, de partis politiques, de syndicats, d'établissements universitaires et d'organisations privées, notamment, de nombreuses demandes de services d'évaluation aux fins de la formulation de politiques.

17. En ce qui concerne la démocratie, le PNUD a appuyé la mise en oeuvre de l'ordre du jour de la présidence pour la période 1997-2000 en apportant une aide technique au Gouvernement au niveau des ministères, sous la forme d'évaluations de qualité, souples et efficaces dans des domaines d'activité critiques. Il a aussi largement appuyé le processus de décentralisation et de déconcentration régionales et, au titre de son programme d'appui au développement régional, mis au point des mécanismes permanents tels que le système d'information régional (SIR ou INFOPAIS) et l'indicateur d'activité économique régionale.

18. Il a en outre, dans le cadre de son projet d'appui au Cabinet du Président de la République, mené à bien d'importantes activités d'analyse et appliqué systématiquement des principes et méthodes de vérification interne dont il a assuré la diffusion et qu'il a mis à la disposition des autorités nationales.

19. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, le Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial, qui s'est révélé très efficace, a permis de renforcer les capacités des collectivités locales, qui peuvent ainsi participer pleinement à la prise de décisions, et a mis en évidence les nombreuses possibilités de mener des activités intersectorielles dans les domaines des sexes, des populations autochtones et de l'élimination de la pauvreté. Le FEM a par ailleurs approuvé deux projets de grande envergure relatifs à l'énergie qui devraient aider le Gouvernement à s'acquitter des engagements qu'il a pris au niveau international de contribuer à limiter les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Il n'en reste pas moins que le volume des ressources mobilisées au cours de la période considérée a été inférieur aux besoins et le nombre des domaines d'activité qui en ont bénéficié insuffisant.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

20. Un des objectifs prioritaires du Gouvernement est de remédier à la grande inégalité des chances offertes aux Chiliens. Cette tâche étant compliquée par le fait que la mondialisation et l'évolution technologique du pays aggravent les inégalités engendrées par le développement, il lui faut revoir et reformuler sa stratégie en fonction de l'économie, des relations sociales et du capital social. Il souhaite continuer à bénéficier de la collaboration du PNUD pour venir à bout de ces nouvelles difficultés.

21. Sur la base du diagnostic de la situation du pays, le Gouvernement a défini l'ensemble des questions qu'il considère comme prioritaires pour la période 2000-2006, à savoir la réforme du système politique et du système de santé; le développement de l'activité culturelle; la généralisation, à l'échelle de la population entière, de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information; l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de la vie dans les villes; et l'appui à la création d'entreprises, moyennant la modernisation de l'administration publique et l'adoption de certaines mesures fiscales. Les réformes prévues sont de quatre types : les réformes démocratiques (qui concernent la constitution nationale, la vie politique, la décentralisation et l'administration); les réformes aux fins du développement (qui concernent l'économie, les technolo-

gies, les réglementations, la modernisation de l'État et les petites et moyennes entreprises); les réformes en faveur de l'égalité (qui concernent l'éducation, les régimes de retraite, la protection des travailleurs et les populations autochtones); et les réformes tendant à améliorer la qualité de la vie (qui concernent la culture, la sécurité dans les villes, la décontamination et le milieu urbain).

22. C'est pour mener à bien ces réformes et les réformes des systèmes judiciaire et éducatif déjà entreprises que le Gouvernement souhaite continuer à bénéficier de la collaboration du PNUD pour la période 2001-2003 : a) en étant informé de sa réflexion théorique et des résultats de ses activités empiriques en matière de développement humain; et b) en recevant de lui une aide technique pour exécuter les programmes prévus dans le nouveau cadre de coopération.

23. Le Gouvernement espère qu'à l'avenir, le PNUD favorisera une approche-programme plutôt que des projets distincts et tiendra compte du Mémoire d'accord qu'il a conclu avec le Gouvernement en mai 2000 et de l'ordre du jour de la présidence de la République mentionné au paragraphe 21 ci-dessus.

24. Il espère également, conformément aux conclusions du Sommet du Millénaire et de la Réunion ministérielle qui s'est tenue à New York en septembre 2000, que les organismes des Nations Unies modifieront la conception de l'appui qu'ils apportent au Chili pour répondre à ses nouveaux besoins, resserreront leurs relations et leur coopération et amélioreront leur coordination avec les autres organismes multilatéraux.

25. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement estime que la coopération du PNUD avec le Chili pendant la période 2001-2003 doit porter essentiellement sur deux domaines : la démocratie et la compétitivité; et la cohésion sociale et l'équité.

26. En sus des domaines thématiques susmentionnés et des relations transversales pertinentes, le PNUD s'occupera en particulier des questions relatives à la pauvreté et à l'inégalité, à l'égalité entre les sexes, à l'environnement et à la responsabilité sociale. Il s'attachera pour ce faire à contribuer à créer des situations favorables à l'application des politiques du Gouvernement.

A. Démocratie et compétitivité

27. *Réformes démocratiques.* Pour mener à bien la série de réformes démocratiques qu'il entreprendra au cours de la période 2000-2006, le Gouvernement a besoin de l'aide du PNUD dans deux domaines d'une importance cruciale : d'une part, la modernisation de l'État, qui doit permettre de rationaliser la structure du pouvoir exécutif, d'améliorer la gestion des ressources publiques, d'appliquer effectivement la loi sur l'intégrité dans la fonction publique et de renforcer les institutions sociales, et, d'autre part, la mise en application des réformes décentralisatrices de la deuxième génération, qui doit permettre de renforcer les administrations régionales et locales, de décentraliser les services administratifs et fiscaux, de promouvoir la participation des citoyens et de renforcer le capital social là où la décentralisation est effective.

28. *Résultats escomptés.* Sur la base des études, évaluations, réunions et formations en cours, on compte établir, pour chacune des questions à l'examen, un ensemble de propositions concrètes qui aident le Gouvernement à se fixer des lignes directrices.

29. *Réforme de la conduite des affaires publiques.* Dans ce domaine, le PNUD se fixera pour objectif de moderniser l'État pour stimuler le développement du pays, en particulier en favorisant l'informatisation des municipalités afin d'améliorer leurs prestations de service, d'accroître la productivité et d'encourager la participation des citoyens.

30. *Résultats escomptés.* Il s'agit d'obtenir que de nombreuses municipalités, en particulier celles qui en ont le plus besoin, puissent bénéficier des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer certains des services qu'elles fournissent et encourager la participation de leurs administrés.

B. Cohésion sociale et équité

31. *Réflexion stratégique.* Le PNUD aidera le Gouvernement à mener une réflexion stratégique qui soit suffisamment large et complexe pour relever les défis inhérents aux futures étapes de la croissance et du développement du pays. Il doit continuer à ce titre à fournir des données techniques sur divers aspects de la société chilienne à l'occasion de l'établissement des rapports sur le développement humain de 2002 et 2004 et du calcul de l'indicateur du développement humain

dans certains secteurs sociaux. Il prévoit en outre de faire part de ses réflexions sur la mondialisation et ses incidences sur le pays et d'organiser des réunions pour mieux étudier le modèle économique et politique de ce dernier et les moyens de lui assurer un développement écologiquement rationnel, ainsi que pour définir les politiques permettant d'atteindre cet objectif. Il doit également compléter les efforts déployés par le Gouvernement dans les instances de dialogue en place (dialogue social et dialogue sur les relations entre l'État et la société civile, essentiellement).

32. *Résultats escomptés.* Publication du rapport sur le développement humain 2002, qui portera sur la culture, et établissement de celui de 2004, dont le thème n'a pas encore été arrêté; calcul d'indicateurs du développement humain concernant les femmes et certains groupes ethniques; rédaction de documents contenant des conclusions et propositions établies à partir d'enquêtes, de séminaires et d'ateliers sur différentes questions; formulation d'une recommandation concernant un ensemble de projets pilotes sur la préservation de l'environnement pouvant être reproduits et élargis; publication du rapport sur l'état de l'environnement au Chili; formulation de propositions sur les modifications d'ordre juridique ou autre qu'exige le bon fonctionnement des instances chargées de maintenir le dialogue entre les partenaires sociaux et de contraindre les entreprises à s'acquitter de leurs responsabilités sociales.

33. *Inégalité et pauvreté.* En ce qui concerne la pauvreté, le PNUD doit aider à renforcer les capacités (de la société civile et du secteur privé, en particulier) de l'atténuer et de l'éliminer, conformément aux objectifs nationaux, régionaux et mondiaux fixés lors des conférences des Nations Unies des 10 dernières années.

34. *Résultats escomptés.* Développer la capacité du secteur public et de la société civile d'appliquer des mesures de lutte contre la pauvreté; et perfectionner ces mesures.

35. *Réformes économiques.* Dans ce domaine, le PNUD aidera le Gouvernement à généraliser l'emploi des technologies de l'information et de la communication pour réduire l'inégalité des chances et intégrer à la société des groupes sociaux qui sont victimes de discrimination (populations autochtones, femmes) ou que la mondialisation tend à marginaliser (agriculteurs traditionnels). Il l'aidera également à favoriser l'utilisation des dites technologies dans les petites et

moyennes entreprises et dans d'autres secteurs afin d'adapter le monde du travail à la nouvelle économie.

36. *Résultats escomptés.* Permettre aux petites et moyennes entreprises et à certains groupes vulnérables de bénéficier des possibilités de développement qu'offre la mondialisation; et développer l'esprit d'entreprise dans les groupes qui ne profitent pas encore du développement.

37. *Réformes en faveur de l'égalité.* Dans le cadre de ces réformes, le PNUD coopérera avec le Gouvernement en ce qui concerne certains aspects de la protection sociale, les aspects intersectoriels de la réforme de l'enseignement, le renforcement des institutions du secteur de la santé et l'élimination ou l'atténuation des inégalités dont sont victimes certains groupes vulnérables, essentiellement certains groupes ethniques.

38. *Résultats escomptés.* Le PNUD compte établir des rapports sur les résultats obtenus dans ce domaine et y faire figurer des propositions propres à enrichir les politiques officielles. Il compte également pouvoir reproduire et élargir les projets pilotes à d'autres groupes sociaux et régions du pays et publier un ensemble de documents (devant permettre la prise en compte systématique, dans les politiques, de certaines questions prioritaires comme celles concernant les femmes et les populations autochtones).

39. *Réformes visant à améliorer la qualité de la vie.* Le PNUD aidera à réformer l'administration et la gestion des villes et appuiera des projets concernant certains groupes sociaux dans divers centres urbains. Il aidera en outre à prévenir la toxicomanie, en particulier chez les jeunes, et contribuera à la formulation d'une politique culturelle ainsi que d'une politique intégrée des loisirs, destinée en particulier à ces derniers.

40. *Résultats escomptés.* Établissement de propositions concrètes visant à renforcer les politiques de développement urbain; rapport sur l'avancement de grands projets de construction urbains du Ministère du logement et de l'urbanisme en faveur de divers groupes sociaux; projets tendant à réorienter la gestion des municipalités en vue d'améliorer le cadre de vie urbain; rapport sur l'administration de projets de lutte contre la toxicomanie; et rapports sur les résultats de programmes intégrés d'appui aux jeunes appartenant à des groupes prioritaires.

C. Questions intersectorielles

41. *Égalité entre les sexes.* Le PNUD compte favoriser la prise en compte des questions sexospécifiques dans les politiques gouvernementales et les stratégies des entreprises privées et des organisations de la société civile en s'appuyant sur l'expérience d'autres pays en la matière. Il compte également améliorer l'analyse de la situation des femmes et établir des indicateurs en vue de formuler des mesures de lutte efficaces contre la discrimination dans les domaines où les femmes y sont le plus exposées (enseignement, justice, élaboration des programmes et des budgets).

42. *Résultats escomptés.* Faire en sorte qu'une perspective sexospécifique soit systématiquement intégrée dans les politiques sectorielles du Gouvernement; approfondir l'analyse des inégalités entre les sexes; et établir des indicateurs de la démarginalisation des femmes qui permettent d'affiner les analyses et politiques en la matière.

43. *Préservation de l'environnement.* Le PNUD doit apporter son concours en ce qui concerne les problèmes nationaux et mondiaux relevant de ses compétences et pour l'étude desquelles il existe des possibilités de financement bien définies (changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone, diversité biologique, désertification, etc.).

44. *Résultats escomptés.* Consolidation des alliances existantes et constitution de nouvelles alliances, compte dûment tenu des besoins des collectivités et autorités locales, provinciales et régionales; mobilisation de ressources; prise en compte du secteur privé dans l'étude des problèmes environnementaux; création de forums permanents de réflexion et de débat en vue d'incorporer les problèmes environnementaux prioritaires dans les débats publics.

45. *Responsabilité sociale et responsabilité des entreprises.* Les entreprises étant des institutions de plus en plus multifonctionnelles où le marché, l'État et la vie sociale s'interpénètrent et s'influencent mutuellement, le PNUD participera à l'initiative Mesas de Dialogue Social en vue de contribuer à développer et renforcer une culture de responsabilité sociale et de confiance réciproque entre les entreprises, la population et les principaux protagonistes du secteur public, à susciter des échanges intersectoriels et à créer des possibilités de coopération à l'aide d'instruments législatifs efficaces, de réseaux sociaux et d'échanges

d'informations spécialisées sur des questions intéressant le développement humain durable.

46. *Résultats escomptés.* Créer une solide culture de responsabilité sociale des entreprises; constituer des réseaux sociaux qui associent employeurs, travailleurs et organisations de la société civile et dans le cadre desquels les entreprises puissent exercer pleinement leur responsabilité sociale.

IV. Modalités de gestion

47. *Exécution du programme et mobilisation de ressources.* Compte tenu de l'expérience antérieure, le Gouvernement continuera à recourir à la modalité de l'exécution nationale, que le bureau local du PNUD appuie fermement sur le plan opérationnel. Les homologues nationaux assumeront progressivement davantage de responsabilités dans l'exécution des projets d'assistance technique, ce qui renforcera les capacités d'application, dans tout le pays, des politiques nationales, régionales et locales. En ce qui concerne les questions concrètes, on pourra s'appuyer sur les organisations de la société civile et sur le secteur privé pour élargir et approfondir les perspectives et les analyses et échanger des idées.

48. Aux termes du mémorandum d'accord signé par le Gouvernement chilien et le PNUD le 30 mai 2000, les fonds versés par des gouvernements à titre volontaire ou dans le cadre d'accords bilatéraux, par des organismes multilatéraux et par des institutions privées pour financer des activités de développement telles que l'acquisition de biens et technologies étrangers sont administrés à l'aide de systèmes de gestion, de contrôle et de vérification modernes et stricts.

49. Vu l'importance que revêt la coopération internationale dans la politique extérieure du pays, le PNUD continuera à appuyer les initiatives de coopération technique entre pays en développement. De même, appliquant une approche-programme au développement humain durable, il collaborera avec le Gouvernement dans des domaines d'activité présentant un intérêt particulier, notamment la pauvreté, l'inégalité, la conduite des affaires publiques, la décentralisation, les problèmes sexospécifiques, l'environnement et la responsabilité des entreprises. Il faudra donc créer des espaces de dialogue et d'interaction en vue de favoriser le consensus ou de rapprocher les points de vue, d'établir une atmosphère de confiance entre les protagonistes et

de constituer des réseaux d'information et de coopération dans le cadre desquels différents agents sociaux puissent unir leurs efforts.

50. Aux fins de ces initiatives, le Gouvernement s'est engagé à participer aux coûts du programme. De plus, des ressources supplémentaires d'un montant d'environ 200 millions de dollars ont été mobilisées, ce qui permettra de donner le maximum d'efficacité à l'action menée par le PNUD au titre du deuxième cadre de coopération.

51. *Suivi et examen.* Au cours de la période couverte par le deuxième cadre de coopération, le PNUD organisera des visites de suivi et procédera à des évaluations pour ajuster l'exécution de ses activités et s'assurer de la réalisation des objectifs des programmes. Il accordera une attention particulière à l'évaluation des résultats obtenus.

52. Pour assurer un meilleur suivi des projets, on continuera à organiser des ateliers thématiques permettant de vérifier la pertinence des activités auxquelles ils donnent lieu dans les domaines d'activité prévus.

Annexe

Objectifs de mobilisation de ressources pour le Chili (2001-2003)

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du solde reporté à 2001	348	Comprend les soldes des MCARB 1.1.1 et 1.1.2 et ceux des montants alloués aux SAO antérieurement.
MCARB 1.1.1	351	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du montant des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est indiquée aux seules fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement des taux dépendra également de la disponibilité des ressources.
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes et prestation de services techniques	42	
Total partiel	741*	
Ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	217 006	
Participation aux coûts de tierces parties	4 000	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'affectation spéciale et autres fonds	11 371	Dont :
VNU	21	
UNIFEM	42	
FNUAP	150	
PNUCID	60	
FEM	11 098	
Total partiel	232 377	
Total général	233 118	

Abréviations : SAO : services administratifs et opérationnels; FEM : Fonds pour l'environnement mondial; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; PNUCID : Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; VNU : Volontaires des Nations Unies.

* Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.